

Vie des quartiers - Coordination Jeunesse - Avenants programmatifs 2007 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté et le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» - Versement de subventions

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Les conventions pluriannuelles de trois ans avec les associations : Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté et Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» ont été renouvelées, après étude du bilan des conventions précédentes et des projets associatifs présentés, par délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2007 pour le CRIJ et du 10 mai 2007 pour le FJT.

Il convient, selon les termes de ces conventions, de se prononcer sur les avenants annuels qui fixent le programme d'actions engagé par chacune des associations et qui déterminent la participation financière de la Ville sur chaque action.

Les subventions complémentaires de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou d'autres dispositifs ou de projets en cours feront l'objet d'une délibération ultérieure.

En conséquence, les avenants programmatifs et financiers sur les actions soutenues par la Ville sont passés pour l'année 2007 avec les associations.

A. Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche Comté

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté agit sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui l'a créé en partenariat avec la Ville de Besançon.

Le projet associatif du CRIJ se situe dans le cadre d'une mission régionale de service public, d'un réseau national et international encadrés par une charte européenne de l'information. Fort d'un savoir-faire et de 25 ans d'expérience, le CRIJ a développé des outils locaux et régionaux pour rendre effectif l'accès des jeunes à l'information.

La Ville, dans le cadre de son objectif de développer l'accès des jeunes à l'information, aux loisirs, à la culture et à la formation, apporte son soutien au projet de l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté» et particulièrement pour la période 2007-2009 autour de trois axes : dynamiser l'accès des jeunes à l'information, favoriser la découverte de la vie associative et accentuer l'aide à l'insertion.

I - Dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information

Ouvert au public six jours sur sept quasiment toute l'année, le CRIJ reçoit des jeunes chaque jour dans ses locaux mis à la disposition par la Ville de Besançon au 27 de la rue de la République. Le CRIJ est très largement connu par la population jeune de l'agglomération, même si chaque année un travail de communication est à faire en direction des nouvelles classes d'âge et des nouveaux arrivants sur la ville.

L'information sur les métiers, les débouchés, les études, la formation continue représentent en permanence une question sur deux. Le questionnement sur les loisirs, les sorties, les sports est aussi très conséquent.

Les services Logement, Jobs, Stages, Mobilité internationale sont quotidiennement très sollicités avec des pics saisonniers très forts pour le logement du 15 juin au 15 octobre. On peut estimer à plus de 150 le nombre de jeunes qui viennent chaque jour au CRIJ uniquement sur la question du logement.

En animant un réseau régional de 23 structures d'Information Jeunesse qu'il a mis en place au fil des années, le CRIJ contribue à porter la notoriété de la capitale régionale en direction de la jeunesse franc-comtoise. Le site internet, la carte Avantages Jeunes, TOPO, contribuent aussi à mettre en avant le dynamisme de Besançon en direction des jeunes de toute la région.

Les objectifs pour «l'accès des jeunes à l'information» sont :

- Amélioration des conditions d'accueil dans les locaux du CRIJ
- Porter l'information en direction des jeunes sur l'ensemble de la ville
- Relayer la politique de la Ville en direction des jeunes à travers les outils du CRIJ
- Etre partie prenante d'une initiative expérimentale d'information jeunesse à Planoise

II - Favoriser la citoyenneté, la découverte de la vie associative et de l'éducation populaire

Plus de 25 000 jeunes Bisontins se sont dotés de la carte Avantages Jeunes en 2005. Dans certaines classes d'âges, notamment les 16, 17 et 18 ans c'est près d'un jeune sur deux qui se sert de la carte. La carte permet la gratuité à la médiathèque, la découverte de presque toutes les structures culturelles par une politique tarifaire attractive, ainsi que la découverte d'un grand nombre de structures de loisirs et de sports.

Chaque jour, le CRIJ fait découvrir à de très nombreux jeunes toutes les potentialités offertes par le monde associatif, par les structures spécialisées d'aide aux jeunes en premier lieu la Mission Locale. A compter de l'édition 2007-2008, la Carte Avantage Jeunes contiendra des informations et des propositions en matière d'engagement dans la vie associative et notamment dans sa composante éducation populaire. La carte contiendra aussi un aspect éducatif concernant la protection de l'environnement.

III - Accompagner l'aide à l'insertion

Les objectifs de «l'aide à l'insertion» sont :

- assurer une meilleure communication sur les dispositifs et les différents services d'aide à l'insertion auprès du public qui en a le plus besoin,
- créer un partenariat avec la Mission Locale, le PLIE, les chantiers d'insertion ADDSEA, etc.
- engager une réflexion sur l'accès des jeunes au logement, à l'emploi (occasionnel -jobs d'été, baby sitting...- mais aussi permanent), à la santé, aux différents droits,...

Le budget prévisionnel du CRIJ pour 2007 s'élève à 1 149 192 €.

Une subvention de 42 400 € est proposée au Centre Régional d'Information Jeunesse (41 800 € en 2006) :

	Proposé 2007
Accès des jeunes à l'information	32 000
Citoyenneté, découverte de la vie associative et de l'éducation populaire	7 500
Aide à l'Insertion	2 900
Total	42 400

Les versements seraient effectués de la manière suivante :

Subvention	Acompte mars	Juin (avril et juillet)	Octobre
42 400	10 450	21 300	10 650

La Ville apporte également une aide en mise à disposition de locaux et règle les charges :

Valorisation en 2006 :

Locaux	Charges	Total
23 849	2 079	25 928

Soit un montant total annuel d'aide de la Ville de $25\,928 + 42\,400 = 68\,328$ €.

B. Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»

L'association «Foyer Mixte des Jeunes Travailleurs - Les Oiseaux» a pour finalité à travers son projet associatif, développé sur Besançon, d'accueillir en priorité des jeunes âgés de 16 à 28 ans dans une structure d'hébergement socio-culturel.

La Ville de Besançon, dans l'objectif d'assurer, de maintenir et de faire progresser la cohésion sociale, privilégie le développement du «vivre ensemble» comme un axe politique majeur, a décidé de soutenir le projet du FJT en adoptant le 10 mai 2007 une nouvelle convention d'objectifs et de moyens de trois ans.

Pour l'année 2007, le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» continuera à développer la transversalité de ses actions sur les bases des principes et des valeurs de la charte de l'Union nationale des FJT dans les domaines de l'accueil, de l'accompagnement, du suivi social, de la prévention, de la santé, de la citoyenneté et de l'accès à l'autonomie, accès à la culture au travers de ses secteurs d'activités que sont : l'accueil et l'accompagnement, l'hébergement, la restauration, l'activité socio-culturelle, la programmation culturelle et la vie de Foyer ouverte sur l'extérieur.

L'hébergement (162 lits et 20 appartements de 40 lits) au Foyer - Soleil des Orchamps est axé en priorité sur l'accueil de jeunes de 16 à 25 ans ayant trouvé un emploi, une formation ou un stage sur l'agglomération de Besançon ou ayant des projets de recherche d'emploi.

En 2004, 669 personnes ont séjourné au FJT.

La Ville apporte son soutien à deux activités : l'accompagnement social et la programmation culturelle.

I - Accueil et accompagnement des jeunes

- Accueillir dans un cadre de vie collective, volontairement intégré dans le tissu social, culturel et économique, toute personne qui en fait la demande. Cet accueil se fait prioritairement en direction des jeunes et repose sur l'hébergement, la restauration et la programmation culturelle.

- Aider à insérer et à promouvoir, par tous les moyens y concourant, les jeunes et adultes, quelles que soient leurs difficultés dans le champ professionnel et social, en tenant compte des spécificités de chacun, de leur projet, ...

II - Programmation Culturelle

- Chaque mois, le FJT propose une programmation culturelle, gratuite et accessible à tous les publics. Ce programme s'appuie sur des temps forts et des rendez-vous réguliers, ainsi chaque jeudi est proposée une séance de ciné club et au moins deux mardis par mois sont consacrés à des concerts (rock, blues, jazz, chanson, musique classique...), une guinguette mensuelle, des pièces de théâtre ou spectacles de café théâtre, des conférences, des expositions,...

La programmation culturelle 2007 est basée essentiellement sur cinq types de manifestations : projection de films (35 à 40 par an), d'expositions (20), de spectacles (20), guinguettes (10) et conférences (8).

Cette programmation de qualité est gratuite et libre d'accès à tous les publics résidents ou extérieurs afin de procurer une ouverture d'esprit facteur de mixité et de socialisation. Elle est largement ouverte sur le quartier et contribue au rayonnement et à l'animation de ce dernier.

Le budget prévisionnel du FJT pour 2007 s'élève à 1 930 000 €.

Une subvention de 38 600 € est proposée au Foyer des Jeunes Travailleurs Les Oiseaux (34 600 € en 2006) :

	Proposé 2007
Accompagnement social	20 100
Programmation culturelle	18 500
Total	38 600

Le montant de la subvention sera versé en juin.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire signer les avenants programmatifs pour 2007 avec les associations : Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté et Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»

- verser les subventions d'un montant de :

- . 42 400 € au Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté
- . 38 600 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux».

La somme totale, soit 81 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2007 au chapitre 65.422.6574.47041.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 juin 2007.